

2019/ 78

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune **BOURBONNE LES BAINS**

DEPARTEMENT
Haute-Marne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

- en exercice	19
- présents	17
- votants	19
- absents	2

OBJET

Décision modificative n°1 au Budget
Gestion des Activités Thermales et
Bien-Etre

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 16 septembre 2019 et que la convocation du Conseil avait été faite le 06 septembre 2019

Du 12 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le jeudi 12 septembre à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Bernadette CARBILLET, Jean-Marie DENIS, Antoine AARNINK, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Damien CORNU, Jean-Marie HUGUENIN, Ludivine PERRIN DEROCHE, Dominique RICHARD BRICE

Procuration(s) : Patrick BREYER à André NOIROT, Amélie MOLTER à Marie-France MERCIER

Était(ent) absent(s) excusé(s) : Patrick BREYER, Amélie MOLTER

Un scrutin a eu lieu, Mme Emilie BEAU a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur Christian TROISGROS, adjoint au Maire, présente une décision modificative n°1 au Budget Gestion des Activités Thermales et Bien-Etre concernant une ouverture de crédits :

- Dépenses de Fonctionnement : D-6718 – autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion : **+ 2 300.00€**

Par conséquent, Monsieur Christian TROISGROS, adjoint au Maire, demande à l'assemblée de bien vouloir approuver cette délibération modificative n° 1 au Budget Gestion des Activités Thermales et Bien-Etre et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à ces modifications.

La présente délibération est adoptée par 18 voix POUR et 1 voix CONTRE (Dominique RICHARD BRICE)

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 16 septembre 2019

